



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 23 novembre 2020 à 20H00

PROCES-VERBAL SUCCINCT

L'an Deux Mille vingt, le lundi 23 novembre à 20H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac à huis clos au nombre de 58 en vertu de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date 20 novembre 2020.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Alain CASTANG, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE, Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Jean-Louis DESSALLES, Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel DREUIL, Michèle DORANGE, Alain PLAZZI, Alain PREVOST (remplace Pascal PREVOT), Julie TEJERIZO, Fabien RUET, Laurence ROUAN, Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Maryse ROCHE (remplace Francis PAPATANASIOS), Jean-Louis INTROVIGNE (remplace Francis BLONDIN), Lionel FILET, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Christophe DAVID BORDIER, Joël KERDRAON, Patrick VERGNOL, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Florence MALGAT, Luc MAMMES, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Marie-Hélène SCOTTI, Nathalie TRAPY, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Anthony CASTAING, Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Michaël DESTOMBES, Céline BRACCO, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Joaquina WEINBERG, Marie LASSERRE, Paul FAUVEL.

ABSENTS EXCUSES :

Daniel RABAT a donné pouvoir à Jean-Jacques CHAPELLET.

Marc LETURGIE a donné pouvoir à Alain PLAZZI.

Sébastien BOURDIN a donné pouvoir à Christophe GAUTHIER.

Josie BAYLE a donné pouvoir à Florence MALGAT.

Christine FRANCOIS a donné pouvoir à Fabien RUET.

Eric PROLA a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD.

Philippe PUYPONCHET a donné pouvoir à René VISENTINI.

Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN a donné pouvoir à Christian BORDENAVE.

Lionel FREL a donné pouvoir à Julie TEJERIZO.

Farida MOUHOUBI a donné pouvoir à Joël KERDRAON.

Georges BASSI a donné pouvoir à Didier CAPURON.

Hélène LEHMANN a donné pouvoir à Fabien RUET.

Robert DUBOIS, Jacqueline SIMONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Michèle DORANGE.

Adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est conforme à celui transmis avec la convocation.

DEROULEMENT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A HUIS CLOS COVID-19

L'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Locales prévoit que, sur demande du Président du Conseil Communautaire, l'assemblée délibérante peut se réunir à huis clos.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, il est proposé que la réunion du Conseil se déroule sans que le public ne soit autorisé à y assister.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le déroulement à huis clos de ce conseil communautaire.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

APPROBATION DE LA CONVOCATION D'URGENCE :
--

La crise sanitaire actuelle a entraîné la fermeture d'un grand nombre de commerces du territoire.

Pour faciliter leur prochaine reprise d'activité, la CAB propose la mise en œuvre de mesures de soutien en faveur du commerce local.

Ce dispositif nécessite d'être validé en urgence par le Conseil Communautaire pour être déployé dès la réouverture des commerces.

PROPOSITION :

Le Conseil Communautaire est donc appelé, selon la procédure prévue à l'article L2121-12 du CGCT, à se prononcer sur le caractère d'urgence et à accepter de délibérer sur le dossier prévu à l'ordre du jour.

DECISION :

Adopté par 70 voix pour.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF "CAB'ACHAT"
--

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise souhaite mettre en place un dispositif de coupons de réduction destiné à relancer et soutenir les commerces du territoire de la CAB actuellement fermés administrativement.

Il est ainsi envisagé que la CAB offre des tickets "CAB'ACHAT" aux clients qui achèteront du vin à Quai Cyrano ou auprès des cavistes du territoire.

Pour l'achat de 6 bouteilles de vin quelque-soit le prix, ils se verront remettre par l'Office de Tourisme un ticket CAB'ACHAT d'une valeur de 20 €.

L'objectif de ce dispositif est de soutenir et de relancer à la fois la fréquentation des commerces de l'agglomération pendant la période des fêtes de fin d'année mais aussi de continuer à soutenir le secteur de la viticulture.

L'enveloppe financière consacrée à cette opération est fixée à 50.000 € correspondant à l'équivalent de 2 500 coupons offerts.

Le début de l'opération est prévu le 1er décembre 2020 et prendra fin le 15 janvier 2021.

Dans le cadre de cette action, il est donc prévu le versement à l'Office de Tourisme d'une subvention de 50.000 € afin de financer les "CAB'ACHAT".

Cette opération prend le relais du dispositif "Resto'CAB" qui s'achèvera le 30 novembre prochain et élargit le soutien de la CAB aux commerces fermés administrativement dont font partie également les restaurants. Les crédits de l'opération "Resto'CAB" non dépensés seront reportés sur le nouveau dispositif.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- autoriser la CAB à verser à l'Office de Tourisme une subvention de 50.000 € dans le cadre de la mise en place du dispositif Ticket "CAB'ACHAT" ;
- autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

DECISION :

Adopté par 68 voix pour, 2 abstentions.

Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 20H35.

Le présent procès-verbal a été affiché le 30 NOV. 2020

Le Président,



Frédéric DELMARES